

DECISION N°09/2023

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 8 FEVRIER 2023

Séance du 24 avril 2023.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 3 avril 2023, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 7

votants : 17

Date de convocation :
3 avril 2023

Etaient présents : François DESHAYES, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Joël BOUCHEZ, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Martine BORGEO à Thierry BROCHOT, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Daniel FROMENT à Daniel DRAY, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Corry NEAU, Patrice ROBIN, James PASS, Yves CHERON, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Cécile GAUVILLE-HERBET Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine historique et culturel », Abderhamane GUERZOU Président du Comité de programmation LEADER, Corinne TANGE Maire-Adjointe de CHAUMONTEL, Nicolas MOULA Maire de LAMORLAYE, Claire GOUDOUR Urbaniste au PNR, Marie STURMA Chargée de mission Agriculture au PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 8 février 2023.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des observations sur le procès-verbal.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 8 février 2023.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU BUREAU

Séance du 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Maison du Parc, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 18 janvier 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant pouvoir	8

Etaient présents : Jean-François RENARD, Patrice ROBIN, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, James PASS, Joël BOUCHEZ

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Gilles SELLIER à Thierry BROCHOT, Martine BORGEO à Anne LEFEBVRE, Michel MANSOUX à Didier DAGONET, Daniel FROMENT à Patrice MARCHAND, Yves CHERON à Daniel DRAY, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE.

Etaient absents : François DESHAYES, Nathalie LEBAS, Guy HARLE d'OPHOVE, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Corry NEAU, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Jean-Marie BONTEMPS.

Assistaient également : Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Sylvie CAPRON, Directrice.

Monsieur MARCHAND donne lecture des pouvoirs et ouvre la séance.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel DRAY est désigné secrétaire de séance.

2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES BUREAUX DU 15 DECEMBRE 2022 ET DU 11 JANVIER 2023

Monsieur MARCHAND propose au Bureau de procéder à l'approbation des procès-verbaux des réunions du 15 décembre 2022 et du 11 janvier 2023.

Le procès-verbal du Bureau du 15 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion de Bureau du 11 janvier 2023.

Madame LEFEBVRE observe qu'une question de Madame LOISELEUR n'a pas été reprise dans le compte rendu.

Elle rappelle que Madame LOISELEUR a demandé si la piste ne pourrait plus accueillir d'avions. Elle ajoute que le porteur de projets a répondu que les panneaux pouvaient être démontés en une demi-journée et permettre l'atterrissage d'avions, en cas d'urgence.

Par ailleurs, elle trouve peu compréhensible la phrase suivante « Sylvie CAPRON explique qu'elle a assisté à une réunion de suivi des projets de méthanisation en Préfecture et que la question des nombreux projets calibrés pour être soumis à une simple déclaration puis sollicitant ensuite une extension a été posée ».

Monsieur MARCHAND propose d'ajouter au compte rendu la question de Madame LOISELEUR et de couper et reformuler la phrase ainsi : « Sylvie CAPRON explique qu'elle a assisté à une réunion de suivi des projets de méthanisation en Préfecture. A été posée la question des nombreux projets, calibrés pour être soumis à une simple déclaration, puis sollicitant ensuite une extension.

Moyennant la prise en compte de ces deux observations, le procès-verbal du Bureau du 11 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur MARCHAND rappelle que le débat d'orientations budgétaires est simple au PNR car la Charte et les statuts cadrent l'activité du PNR (recettes, cotisations des communes, personnel...).

Il note que la contribution des communes se monte à 24% des cotisations de fonctionnement. Il rappelle qu'elle est indexée sur l'inflation.

Monsieur BROCHOT demande si les cotisations des Régions et du Département de l'Oise sont elles aussi indexées sur l'inflation.

Monsieur MARCHAND répond que non.

Monsieur BROCHOT estime que cela va poser problème à un moment ou un autre.

Monsieur MARCHAND répond que, pour l'instant, le budget est excédentaire mais qu'on devra sans doute alerter les Régions et le Département si l'inflation devait se poursuivre.

Monsieur ROBIN remarque qu'il n'est pas fait mention de la participation du Département du Val d'Oise.

Monsieur MARCHAND répond que le Département du Val d'Oise contribue pour une ou des actions de fonctionnement (ce n'est pas une cotisation à proprement parlé).

Sylvie CAPRON informe que la dotation de l'Etat va être revalorisée et passer de 100 000 € à 130 000€ pour le fonctionnement.

Elle corrige le montant de la contribution des communes qui serait de 412 865 €.

Elle indique qu'il conviendra de monter les dépenses de personnel à 1 285 000 € et le poste « Autres dépenses » à 30 000 €. Ce poste comprend notamment les dépenses de licences et logiciels informatiques.

Monsieur MARCHAND rappelle que, lors de l'examen du Compte administratif, est présenté un état des lieux des opérations des programmes d'actions.

Monsieur MARCHAND demande si le PNR pourra être éligible au fonds vert. Sylvie CAPRON répond que oui, que l'enveloppe biodiversité est même fléchée vers les PNR.

Il souligne qu'il sera nécessaire de suivre attentivement ce fonds vert.

Monsieur MARCHAND rappelle la composition de l'équipe :

- Les 19 postes de la Charte, aujourd'hui pourvus :
 - ✓ Directrice,
 - ✓ 13 chargés de mission dont le poste de chargé de mission filière bois, non nécessairement pérenne (CDD de 2 ans),
 - ✓ 5 personnes au service administratif.
- Le poste du chargé de mission mobilités durables, financé à 100% par l'enveloppe du COTTRI (enveloppe déjà perçue) ;
- Le poste d'animateur LEADER financé à 80% par l'Europe ;
- Le poste de la chargée de mission forêt de Chantilly (CDD 2 ans), financé à 80% par la Région et l'Europe.

Concernant la rémunération du personnel, il rappelle qu'il a été souhaité que les contractuels et les fonctionnaires aient la même grille de rémunération et les mêmes niveaux de progression de salaire.

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont d'autres questions ou observations.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de clore le débat.

4 - ADHESION AU CD2E – ACCELERATEUR DE L'ECO-TRANSITION

Monsieur MARCHAND indique qu'il est proposé que le Parc naturel régional adhère au CD2E.

Il demande comment est financée cette association qui comprend 40 salariés.

Sylvie CAPRON répond par la cotisation de ses membres mais aussi et surtout par des financements de l'ADEME et de la Région Hauts-de-France.

Monsieur MARCHAND demande quel intérêt présente cette association par rapport à un bureau d'études privé.

Sylvie CAPRON répond qu'il s'agit d'un accompagnement au long court, contrairement à des bureaux d'études qui répondent à une prestation déterminée.

Elle ajoute que le CD2E est spécialisé en matériaux biosourcés. Elle souligne que le PNR va lancer son fonds en faveur de la rénovation des bâtiments publics utilisant des matériaux biosourcés et qu'il serait intéressant de pouvoir bénéficier de l'expertise, de l'accompagnement, du conseil et des formations du CD2E. Par ailleurs, le CD2E possède un centre de ressources et un réseau de professionnels sur ce sujet novateur et pointu.

Elle explique qu'elle a eu une réunion de travail avec le CD2E et que l'adhésion lui a semblé intéressante. Elle précise que l'adhésion est annuelle et qu'on pourra toujours y mettre fin si nous ne sommes pas satisfaits du service rendu.

Monsieur MARCHAND demande si les prestations sont payantes.

Sylvie CAPRON répond que oui si on commande des prestations spécifiques mais que les tarifs ne sont pas du tout ceux des bureaux d'études.

Monsieur BROCHOT demande si des collectivités locales adhèrent déjà au CD2E.

Sylvie CAPRON répond que oui.

Monsieur MARCHAND propose de tester cette adhésion.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'adhésion du PNR au CD2E.

Monsieur BROCHOT suggère d'inviter le CD2E à se présenter lors d'un prochain Comité syndical.

Monsieur MARCHAND estime cette proposition très intéressante.

5 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande si les membres du Bureau ont des questions diverses.

Il explique qu'il invite tous les mois une dizaine de Maires à un dîner au PNR avant d'échanger sur le PNR, les sujets à traiter, les difficultés éventuelles. Il explique qu'il a inauguré cette formule le 13 janvier, l'idée étant d'avoir reçu tous les Maires en 1 an.

Madame LEFEBVRE et Monsieur DAGONET, présents au dîner du 13 janvier, confirment l'intérêt de ces échanges.

Puis constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur MARCHAND lève la séance à 20H30.

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Patrice MARCHAND

Daniel DRAY